

JUIN 2024

Votre bulletin d'informations municipales



Plantations
avec les élèves de maternelle - page 19

ÉDITO

Comme de coutume à cette période, nous vous présentons les comptes : le compte administratif de 2023 et le budget 2024. Comme toutes les communes de notre pays, nous sommes confrontés à diverses hausses mais au regard des statistiques départementales, les plus représentatives, **nous continuons d'être de bons élèves respectueux des équilibres budgétaires.**

Afin d'honorer nos obligations, nous avons décidé une augmentation mesurée des impôts. Les investissements à notre école tant appréciée justifient également cet effort et ce, malgré la décision regrettable de la direction académique des services de l'éducation nationale de supprimer un poste d'enseignant dès la prochaine rentrée. Nous sommes conscients des difficultés de la période et nous restons vigilants en ayant un suivi périodique des comptes.

Dans ce journal, vous trouverez un grand article sur notre cantine. Installée depuis presque 50 ans dans notre village, elle mérite ce coup de projecteur pour le travail quotidien de ses acteurs au service de nos enfants. Comment ferions nous sans elle ? Nous sommes-nous tous posé la question ?

Enfin, la période estivale commence. **Venez faire la fête ou simplement participer aux diverses manifestations** qui vous sont proposées. Venez croiser toutes les générations de la commune afin de donner tout son sens à l'expression "bien vivre ensemble".

Nous n'oublions pas notre village italien jumeau, Benna, auquel nous rendons visite cette année. En ces temps tumultueux, il faut développer ces amitiés. Ce sont ces belles histoires qui unissent les femmes et les hommes qui donnent du sens à nos existences.

Belles vacances à toutes et tous.

Le Maire et l'équipe municipale



VOIE COMMUNALE, CHEMIN RURAL, QUELLES DIFFÉRENCES ?

Une commune possède diverses voies ou chemins qui ne relèvent pas du même régime réglementaire. Selon leur nature, ils sont affectés au domaine privé ou public communal et les obligations de la commune varient en fonction de cette affectation.

Une voie communale relève du domaine public, un chemin rural du domaine privé. Les règles qui régissent l'une et l'autre sont énoncées dans le Code de la voirie routière et le Code rural.

- **La voie communale** ne peut être vendue et ne peut être réservée au seul usage des riverains. Les dépenses associées sont obligatoires. La commune a obligation de la maintenir dans le meilleur état possible.
- **Le chemin rural** est, quant à lui, une voie privée appartenant à la commune, ouverte à la circulation du public, qui n'est pas classée comme voie communale. L'entretien de ces chemins n'est pas une dépense obligatoire, et peut se limiter à la prévention des désordres au titre des pouvoirs de police du Maire. Si des travaux importants sont requis, sur décision du Conseil Municipal, la commune peut mettre à contribution les propriétaires des terrains desservis en créant une taxe ou en demandant une contribution à ces travaux.



- 23 juin - toute la journée - Place de la Mairie : Vide Grenier par le Club du Bon Accueil (infos p. 11)
- 24 juin - 10h - Salle des Fêtes : Marathon d'été *Un Temps pour Soi* (infos p. 11)
- du 24 juin au 28 juillet - Salle des Expositions : Exposition du Père Bruno "L'art de l'iconographie et Madagascar"
- 29 juin - 20h - Salle des Fêtes : Bal Folk de La Tourmentine (infos p. 11)
- 30 juin - toute la journée - Stade R. Siroux : Brocante de l'ESSOR
- 3 juillet - 15h30 - départ Place de la Mairie : Balade contée (infos à la Médiathèque)
- 6 juillet - à partir de 16h30 près du Stade R. Siroux : Fête du Village (infos p. 16)
- **du 4 au 18 août : fermeture Mairie et Agence postale**
- 17 août - 13h et 17h - Bourg de Lentigny : 12e Trophée Monique Lassaigne, puis Bike and Run (infos p. 11)
- 31 août - 16h : Défilé des Classes en 4 dans le village (infos p. 13)
- 8 septembre : Marche du Jumelage (infos p. 16)
- 5 octobre - de 9h à 12h - Place de la Mairie : Fête des Abeilles et de la Biodiversité (infos p. 18)

JOURNÉE CITOYENNE DE PRINTEMPS

Une quarantaine de « jeunes » de 3 à 77 ans est arrivée dès 8h à la Salle d'Animation Rurale avec gants, binettes et matériels divers et variés, **et surtout avec bonne humeur.**

Les chantiers étaient habituels pour certains groupes : désherbage au cimetière, nettoyage des massifs dans le bourg, débroussaillage et démoussage au karcher au terrain de tennis, et bien sûr la préparation des casse-croûtes et du repas !

De nouveaux chantiers se sont ajoutés : **plantation de vivaces** dans les potées autour de la Mairie, et mise en place des **poteaux de bois pour les cheminements piétons** rue des Vernes et rue des Cèdres.



Source photos : Mairie de Lentigny

Une belle matinée ensoleillée, qui s'est terminée autour d'un repas partagé dans la convivialité.

Bravo aux jeunes qui ont entraîné pour la première fois leurs parents dans cette aventure !

Merci encore à tous les participants qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour améliorer le cadre de vie de tous les lentignois ! et à cet automne, le samedi 12 octobre, pour la prochaine édition.

DEUX NOUVEAUX JEUX AU PARC DES CÈDRES

Début mars, deux nouveaux jeux sont venus agrémenter le Parc des Cèdres. De quoi **compléter les équipements déjà en place et réjouir les plus petits**, qui pourront s'amuser seuls ou à plusieurs sur ces jeux à ressorts.

Les beaux jours sont là ; et si vous alliez faire un tour au parc avec les enfants ?



Source photo : Mairie de Lentigny

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Consultation publique sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire communal (public et privé).

Permanences les samedis 22 et 29 juin de 10h à 12h, en Mairie.

La carte du projet est disponible sur le site de la commune, onglet urbanisme.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Le changement climatique engendre une élévation globale des températures en France, ainsi qu'une augmentation de la fréquence, de la précocité, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur. Ces épisodes caniculaires ont un impact sur la santé des plus fragiles d'entre nous.

Aussi, comme chaque année, votre CCAS propose aux lentignois les plus vulnérables, de par leur âge, isolement, handicap ou santé fragile, de **s'inscrire sur le registre des solidarités de la commune.**

Pour ce faire, il vous suffit de téléphoner à la Mairie, ouverte chaque matin sauf le mercredi, au 04 77 63 13 60.

Lors des épisodes caniculaires, un membre du CCAS vous rendra visite ou vous téléphonera pour s'enquérir de votre santé et sera à votre écoute. Alors n'hésitez pas à vous inscrire, nous sommes là pour vous aider.

L'équipe du CCAS

UNE ANNÉE AU COEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

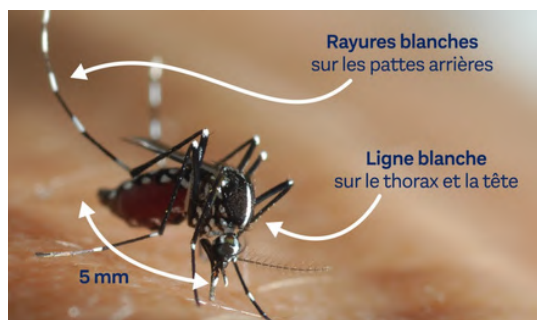
Cette année, nous sommes 20 conseillers et conseillères (CM1 et CM2) et nous nous réunissons toutes les 3 semaines. Nous avons choisi 5 thèmes de travail :

- **"verdier"** notre commune : nous avons planté des arbres (voir article pages 19-20). Nous espérons que ce projet se poursuivra l'an prochain, et longtemps après. C'est important pour nous.
- **"colorer"** notre commune : nous avons organisé un concours de dessins ; les prix ont été remis aux gagnants, tous les dessins seront exposés dans différents lieux de la commune, dont l'école.
- **"rendre plus propre"** notre commune : en lien avec les journées citoyennes, nous travaillons à la création d'affichettes autour de ce thème. Vous les retrouverez bientôt plantées à des endroits stratégiques. Lisez les, respectez les.
- **"tenir notre rôle"** d'élus en étant présents et en animant les différentes cérémonies commémoratives.
- **"partager"** de joyeux moments. Merci Chantal et Marie-Thérèse pour les bons goûters !

Le Conseil Municipal des Enfants



Source photo : Mairie de Lentigny

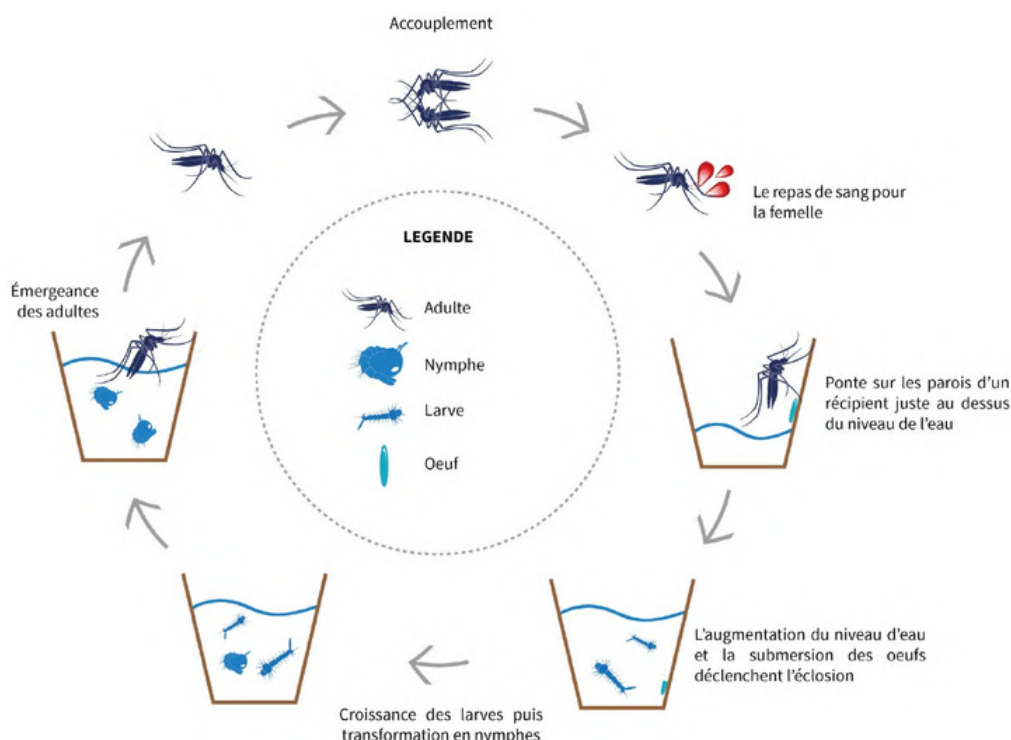


MOUSTIQUE TIGRE : COMMENT SE PROTÉGER ?

Le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce de moustique de petite taille. Il mesure entre 5 et 10 mm. Il est noir, rayé de blanc sur le corps et les pattes avec une ligne blanche sur la tête et le dos.

S'il est contaminé, le moustique-tigre **peut transmettre des maladies (dengue, chikungunya, zika)** au moment de la piqûre. Il est donc important de limiter sa propagation dans une optique de santé publique.

Le saviez vous ? Le moustique tigre n'évolue que dans un rayon de 150 mètres autour de lui. **Si vous en avez chez vous, c'est qu'il est né à côté** : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin.



La femelle pond ses œufs sur les parois asséchées de **petits récipients susceptibles de se remplir d'eau** suite à un arrosage ou à des précipitations (soucoupes, vases, gouttières, avaloirs, vieux pneus, etc.).

Quand le niveau d'eau augmente et submerge les œufs, ceux-ci peuvent éclore et donner naissance à des larves, qui se transformeront par la suite en adultes.

Sans eau, il n'y a pas d'éclosion des œufs, donc pas de nouvelle génération de moustiques !



Pour aller plus loin :
<https://agirmoustique.fr>

RÉCOMPENSES DU CONCOURS DE DESSINS

Samedi 25 mai, les 30 dessins ont été présentés au public dans la Salle d'Expositions de la commune. Ces œuvres ont été réalisées **dans le cadre d'un projet initié par le Conseil Municipal des Enfants** qui a souhaité, entre autres, mettre des couleurs dans leur village.



Source photo : Mairie de Lentigny

Nous avons découvert des créations très diverses, « colorées et pleines de vie » selon l'un des membres du jury, représentant chacune un petit morceau de la personnalité de son auteur, de ses rêves, de son univers. Elles méritent toutes notre regard attentif, bienveillant et admiratif.

Trois d'entre elles ont été primées, réalisées par :

- Adonis pour la catégorie « maternelle »,
- Lily pour l'« élémentaire »,
- Lise pour les « plus de 12 ans ».

Ils se sont vu remettre des chèques cadeaux pour des livres. Bravo et merci à l'ensemble des participants !

L'exposition est visible **à l'école jusqu'aux vacances**.

L'AMBROISIE, UNE PLANTE ENVAHISSANTE ET ALLERGÈNE L'AFFAIRE DE TOUS, LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN

La lutte contre l'ambrosie consiste en une série d'actions pour empêcher la plante de produire du pollen : **principale cause d'allergies** de mi-août à mi-octobre.

En prévention, végétaliser les zones de terre récemment remuées car l'ambrosie est une plante qui n'aime pas la concurrence d'autres végétaux.

Si elle est présente, il faut :

1. **la reconnaître** (des fiches sont disponibles en Mairie)
2. **l'arracher** (avec masque et gants si elle est fleurie, la laisser sur place pour ne pas transporter la terre avec des graines éventuelles) ou la faucher fin juillet avant la floraison (si on agit trop tôt, elle aura le temps de repousser et de fleurir en août)
3. **la signaler** sur www.signalement-ambrosie.fr



INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE

Fin mars, une borne électrique dite "foraine" a été installée Place de la Mairie. L'objectif ? **Permettre les branchements** nécessaires aux producteurs du marché, mais également aux associations ou à la Municipalité lors d'événements divers organisés sur la commune.

Cette installation a bénéficié du **soutien financier du Plan de sobriété du SIEL-TE Loire et du Fonds Vert**. Grâce à une subvention à hauteur de 40%, le coût final pour la commune est de 2 295€.



Après le vote du compte administratif (CA) 2023 le 12 mars 2024, le Conseil municipal a adopté le 9 avril le budget primitif 2024 (BP 2024).

Vous pourrez les consulter détaillés sur le site de la commune, ou sur demande au secrétariat de la Mairie.

Le Budget primitif 2024 a été réalisé avec la volonté de **maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus** aux habitants ; de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Il s'équilibre avec les reports des résultats des années antérieures :

- pour la section de fonctionnement à 1 091 399€
- pour la section d'investissements à 711 201€

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	BP 2024	Recettes de fonctionnement	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	282 623	300 269	Atténuation de charges	14333	12 993
Charges de personnel	358 042	406 283	Produits des services	36219	38 015
Charges de gestion courante, attén. pdts et charges excep	67 637	69 487	Gestion courante et pdts excep.	11583	6 300
Frais financiers	49 889	52 927	Impôts et taxes	638045	678 052
			Dotations et compensations Etat	200634	210 024
Total dépenses réelles	758 191	828 966	Total recettes réelles	900 814	945 384
Amortissements	14 667	14 850	travaux en régie	6 238	6 000
total dépenses de fonctionnement	772 858	843 816	total recettes de fonctionnement	907 052	951 384
CAF totale	148 861	122 418	la différence entre les recettes réelles (+ travaux en régie) et les dépenses réelles constitue la CAF (Capacité d'Autofinancement) qui doit permettre a minima de rembourser le capital des emprunts		
remboursement capital emprunts	102 996	105 093			

➔ L'encours de la dette au 1er janvier 2024 s'élève à 1 413 550€

À noter pour comparer les années : jusqu'en 2023, des dépenses imprévues (marge de sécurité) apparaissaient en budget primitif sur un compte spécifique hors dépenses réelles. Suite à une modification des normes comptables, à partir de 2024, les dépenses imprévues doivent être intégrées dans les charges à caractère général et les charges de personnel, ce qui provoque une augmentation artificielle des charges, et diminue la Capacité d'Auto-Financement (CAF). Avec une grande rigueur budgétaire, nous ne devrions pas consommer ces augmentations.

100€ dépensés par la commune en fonctionnement		100€ de recettes de la commune	
sont utilisés		proviennent	
pour les charges de personnel	49 €	des impôts locaux	72 €
pour les charges générales	36 €	d'autres taxes et dotations de l'Etat	22 €
pour les charges de gestion	8 €	des produits des services	4 €
pour les charges financières (intérêts)	7 €	de produits de gestion et exceptionnels	2 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2024 ; quelques précisions :

- Les salaires du personnel communal représentent la moitié des dépenses
- Pour les charges à caractère général :
 - une stagnation des charges d'énergie, malgré l'augmentation du coût, permise par les baisses de consommation,
 - la contribution communale pour l'achat des livres de la médiathèque est passée de 1€ à 1,25€ /habitant),
- les intérêts des emprunts augmentent encore en raison d'un emprunt important à taux variable.

Les impôt locaux : modifiés par la réforme du financement des collectivités locales de 2019, entrée en vigueur au 1er janvier 2021, ils constituent plus de 2/3 des recettes

- La taxe d'habitation (TH) ne reste que pour les résidences secondaires,
- Les communes perçoivent désormais uniquement une part des taxes foncières (payées seulement par les propriétaires) : La Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- Montant des taxes foncières communales = bases x taux d'imposition voté par la commune
- Les bases sont revalorisées chaque année par l'Etat en fonction de l'inflation : 3,9% en 2024.

Malgré une gestion rigoureuse, l'ensemble des charges de la commune augmente pour plusieurs raisons :

- La poursuite de l'inflation, des **charges financières élevées, de grosses incertitudes sur les charges de personnel en lien avec un arrêt maladie d'un agent qu'il faut remplacer**, etc.
- Les recettes anticipées, ainsi que l'arrêt prévu d'un fonds de concours en fonctionnement de Roannais Agglomération, ne permettaient pas de dégager une CAF suffisante pour le remboursement des emprunts (endettement important de notre commune) et de l'autofinancement des investissements nécessaires.

Le Conseil municipal a dû décider de poursuivre l'augmentation des taux communaux d'imposition (les taux de notre commune restent parmi les plus bas des communes à proximité) :

- pour la Taxe foncière sur les **propriétés bâties : 30,10%**
- pour la Taxe foncière sur le **non bâti : 32,14%**
- pour la Taxe d'habitation sur les **résidences secondaires : 6,88%**

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

En 2023, la commune a dépensé 138 612€.

réfection voirie Rue des Vernes	45 756 €
aménagement Salle d'Animation Rurale (SAR)	35 541 €
rénovation énergétique écoles	19 982 €
serveur mairie	9 703 €
acquisition de matériel	9 448 €
atlas de biodiversité communal	8 025 €
appenti escalier clocher	5 956 €
chemin des galinettes	3 326 €
adressage	875 €

Focus sur les travaux de la Salle d'Animation Rurale

Construite en 1989, cette salle adaptée pour des groupes d'environ 80 personnes, permet d'accueillir des rencontres familiales, amicales, associatives.

Nous avons décidé de la « rafraîchir » et d'offrir de nouveaux services. C'est chose faite depuis cet automne. Pour un coût total de 35 500 € :

- Environ 16 000€ pour des travaux : peinture, plomberie, réfection de l'électricité et des éclairages et 19 500€ pour des équipements : bar, stores, électroménager et vaisselle mise à disposition.
- Le département a participé à hauteur de 3 666€ et Roannais Agglo pour 9 500€. En déduisant encore le remboursement de la TVA, le reste à charge pour la commune est de **16 500€, qui sera rapidement amorti** avec l'augmentation du tarif de location, en relation avec l'amélioration des services proposés.

→ 26 889€ de subventions d'investissements ont été reçues en 2023. D'autres ont été reportées.

En 2024, il est prévu 260 798€ en opérations d'investissements.

→ Ces opérations bénéficieront de subventions pour un total de 164 287€ : Département (38 387€), Fonds de concours de Roannais Agglo (55 900€), Région (58 000€) et 12 000€ de participation d'un propriétaire pour les travaux d'assainissement.

rénovation énergétique école	137 793 €
assainissement rue de la Bruyère	25 920 €
création wc foot	25 000 €
réfection voirie chemin de ravatet	23 189 €
matériel (dont rabot désherbeur)	19 195 €
aménagement espace aventure	10 000 €
divers travaux pôle sportif + chemin des galinettes	8 200 €
étude sécurisation RD 53	5 000 €
SIEL coffret forain + divers (coût pour la commune après subvention)	3 033 €
plan cimetière	2 028 €
jeux pour enfants	1 440 €

Nos priorités pour 2024 :

- terminer la rénovation énergétique des écoles,
- créer des WC indépendants de la SAR pour le stade de foot,
- acquérir un rabot désherbeur, outil adapté à nos surfaces en gore,
- démarrer l'aménagement d'un espace aventure (circuit VTT, espaces naturels et pédagogiques près des terrains de jeux).

Atlas de la Biodiversité Communale : sur 2 ans, 2022 et 2023, le coût total a été de 25 750€, avec **21 860€ de subventions exceptionnelles** de l'Office Français de la Biodiversité, soit un reste à charge pour la commune de 3 890€. Grâce à cela, la commune a pu, en plus des inventaires naturalistes, bénéficier de nombreuses animations.

DES NOUVELLES DE LA BIB'

"Lire, ce n'est pas se retirer du monde, c'est entrer dans le monde par d'autres portes" disait Bernard Pivot.

- le 28 mars, dans le cadre du "printemps des poètes", nous avons accueilli l'association "demain dès l'aube" pour une heure de lecture à 4 voix (images ci-contre). C'est Colette, écrivaine libre, un peu rebelle, amoureuse des mots qui était notre invitée. Grâce à ces 4 voix, nous avons découvert ou redécouvert cette femme gourmande de tout et qui écrivait : "faites des bêtises, mais faites-les avec enthousiasme". **Un moment enchanté, joué à guichet fermé**, (nous n'avions plus de chaises !) qui s'est prolongé par un bon échange autour du verre de l'amitié.
- Nous vous proposons les nouveautés de ce premier semestre (pas toutes, mais presque) pour les adultes mais aussi au rayon jeunesse, nous avons fait notre marché de printemps à la librairie *Le hibou diplômé* (merci à la commune qui cette année a augmenté notre subvention et nous permet d'acheter plus de documents).
- Nous sommes allées à Neulise renouveler notre stock d'ouvrages prêtés par la Médiathèque de la Loire. De quoi satisfaire, nous l'espérons, vos envies de lecture.
- Pendant la période de fermeture d'été de la Mairie et de la Poste, du 4 au 18 août, **votre bib' sera ouverte les mercredis et samedis aux heures habituelles**. Passez nous voir, pour ouvrir d'autres portes !

L'équipe de la bib'



Source photos : Médiathèque de Lentigny

UN MOT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL

Au mois de mars, les maternelles ont planté des noisetiers et les observent régulièrement notamment pendant la classe dehors (voir article page 19).

Les classes de CE2, CM1 et CM2 ont eu l'occasion de chanter lors d'un grand concert au Scarabée le 25 mai, sur les thèmes des films animés de Miyazaki. Ils ont accompagné l'orchestre symphonique de Saint-André d'Apchon et la chorale de Musicor, **devant des milliers de spectateurs** ! (voir article page 15). Ils ont répété une bonne partie de l'année scolaire avec l'aide de Floriane, musicienne du conservatoire. Les paroles, en japonais, leur ont demandé de grands efforts de mémorisation, sans parler du travail sur la voix.

Les CM1 ont bénéficié de la présence d'un intervenant vidéaste sur presque une semaine, afin d'aider à **la réalisation d'un film**. Les enfants ont choisi un thème fantastique, puis imaginé un fil conducteur qui a débouché sur un scénario. Ils ont découvert les contraintes de son, d'image, et surtout de temps ! Le film terminé a été présenté aux familles à l'école, le mercredi 15 mai, puis distribué en numérique.



École Primaire Simone Veil - Rue Buissonnière - 42155 Lentigny

Les CM1 ont réalisé un projet d'initiation au kayak sur la Loire pendant six séances. Le projet a nécessité le **passage des diplômes de natation** lors du cycle de Piscine au Nauticum en mars. Il met en jeu autant des nouvelles compétences sportives sur un milieu original, qu'une découverte sympathique, du fleuve, de sa faune et de sa flore, sans parler, du côté citoyen et de la nécessité de préserver notre environnement.

Les classes de CP, CE1 et CM2 sont parties une semaine en **classe de neige à Saint-Jean d'Aulps** (image plus bas) au mois de mars. La neige était au rendez-vous sur le domaine skiable de Morzine. Les enfants étaient ravis de leur séjour. Nous remercions ceux qui ont permis d'aider au financement de ce projet : sous des écoliers, Mairie, association Les Tongs Vertes et le Conseil Général.

Les enseignants de l'École Primaire Simone Veil



Source photos : École Primaire Simone Veil

ZOOM SUR LA CANTINE DE LENTIGNY

SON HISTOIRE

Dans les années 60 - 70, une cantine a existé à Lentigny, mais éphémère. Nous n'avons pas la mémoire exacte de cette période, mais les conditions d'accueil étaient, semblent-ils, assez précaires.

Dans les années 70, la population de Lentigny s'accroît. De jeunes foyers roannais construisent à l'ouest de la ville. Les mamans travaillent. **Une cantine à l'école devient de plus en plus indispensable.** Madame Bayon, nommée directrice des écoles du village, réunit le 15 avril 1977, quelques parents d'élèves à la maison communale : Mesdames Durand, Bénétuillière, Messieurs Mondière, Fontenelle, Paire, Truge, Saint-Merd et Lacharme (désigné responsable du groupe) pour assurer le repas des élèves à midi.

La municipalité est alors favorable à la mise en place d'une cantine. Toutefois, elle ne souhaite pas en assurer la gestion. Le Maire, Monsieur Petibout, pense avec sagesse que **les parents d'élèves, plus concernés, seront plus efficaces** à bien conduire un service de repas aux enfants. Après de nombreuses réunions au printemps-été 1977, il est décidé de constituer une association, ou plutôt de créer une section du Sou des Écoles de Lentigny.

Pour simplifier les procédures, et débiter avec une assise financière minimale **la municipalité met à disposition la maison communale** qu'elle fait aménager et équiper de matériel neuf.

Le restaurant scolaire est ouvert à la rentrée 1977. Le comité est complété de deux délégués de la municipalité Messieurs Franc et Viard puis suivront Messieurs Sainrat et Paire. L'effectif au départ, très fluctuant est de 20 à 30 élèves pendant les premières années. Des déficits occasionnels ont fait l'objet de subventions de la part de la commune.

Dès le départ, il a été convenu **d'offrir aux enfants des repas de qualité, une cuisine familiale** à partir de produits frais et locaux. Des parents apportent des produits de leur jardin, ce qui n'est plus possible aujourd'hui. Les serviettes en tissu sont confectionnées.

Rapidement, de nouveaux bénévoles sont venus aider à la vie du restaurant mesdames Masse, Rigaud, Bouvier, Bertazzoni. Celle-ci, compte tenu de ses fonctions au lycée de Chervé, va apporter **du professionnalisme dans la gestion du restaurant** : achat groupé, subventions sur le lait, menu plus équilibré. Le restaurant scolaire a également assuré pour un temps le portage à des habitants de la commune et occasionnellement des repas à des participants à des réunions.



La cantine de Lentigny en 1985



Source photos : Michel Lacharme

En 1982 le restaurant scolaire est transféré de la maison communale à la nouvelle école maternelle et commence ainsi **un nouveau cycle qui perdure encore aujourd'hui.**

Les premières cuisinières successives sont Mesdames Saint-Merd, Corget, Nadine Duval, à partir de 1982 qui n'a jamais manqué son service une seule journée, puis en place aujourd'hui Sophie Fève.

Les présidents successifs de la cantine ont été : Michel Lacharme, Paulette Bertazzoni, Christophe Garraud et Pascal Ponchon, actuellement en place.



La cantine de Lentigny en 1978



Source photos : Michel Lacharme

L'ORGANISATION ACTUELLE

Depuis 2016, la cantine est toujours une association, mais désormais **elle est autonome et indépendante du Sou des Écoliers**. Son bureau est composé :

- d'un président, Pascal Ponchon ;
- d'une vice-présidente, Marie-Thérèse Masse ;
- d'une secrétaire, Margot Perey ;
- d'une trésorière, Priscillia de Oliveira.

Une salariée, cuisinière : Sophie Fève. Elle travaille 110 heures par mois annualisées. Les jours de classe, elle est présente de 7h30 à 16h30. À chaque retour de vacances, elle fait une intervention pour remettre au niveau exigé, l'hygiène de la cantine.

Deux personnes salariées de la commune interviennent au moment des repas : 5h30 pour une et 2h pour l'autre. Leur salaire est entièrement pris en charge par la commune. Le gros équipement (cuisinière, four, étuve, réfrigérateur, congélateur, etc..) est également pris en charge par la commune. Le petit équipement (assiettes, couverts, petits récipients, serviettes, etc.) est, quant à lui, pris en charge par l'association. Des contrôles d'hygiène sont réalisés plusieurs fois par an afin d'assurer la sécurité alimentaire des enfants.

L'organisation du service depuis plusieurs années, au vu du nombre grandissant d'enfants se fait en **trois services successifs** :

- de 11h30 à 12h10 exclusivement les maternelles,
- de 12h10 à 12h40 en fonction des effectifs les plus jeunes sont privilégiés pour ce service,
- de 12h40 à 13h20 pour les plus grands.

Le nettoyage de la salle de restauration et des annexes WC et vestiaires est assuré par le personnel municipal. La cuisine et la réserve sont entretenues par la cuisinière.

Concernant les repas, la cuisinière est responsable des commandes, de la **confection des menus en lien avec une diététicienne de Roannais Agglomération** qui valide les menus. Une fois par semaine, un menu végétarien est proposé, comme la loi l'impose. Les achats sont, si possibles, fait chez les producteurs ou artisans locaux.

Le tarif d'un repas s'élève à 4,20€ et ce depuis 2018. Une adhésion de 10€ par an et par famille est demandée. Les tickets-repas sont vendus, une fois par semaine en fonction des besoins. Cette formule, de ticket journalier permet une grande flexibilité pour les parents, puisque les repas sont gérés à la journée.

LES PERSPECTIVES

Afin de poser les problématiques de gestion de notre cantine, nous avons regardé dans les communes voisines (dans un rayon de 10 kilomètres). Sur 10 communes, **une seule présente une organisation comme la nôtre, sous forme d'une association**. Pour les autres, les cantines sont gérées par la commune. Leur tarif de repas est de plus ou moins 4€, à quelques centimes près.

Une cantine gérée par la commune implique des différences importantes en termes de gestion : souvent un prestataire extérieur pour les repas (peu de souplesse pour les repas de dernières minutes), un logiciel de gestion qui implique une flexibilité moins importante pour le règlement des repas.

Pris dans le tourbillon du quotidien, il est facile de ne pas remarquer l'importance d'une cantine pour les enfants de l'école. Nous oublions que des femmes et des hommes, quotidiennement, alimentent et prennent soin de nos enfants. Des salariées mais aussi des bénévoles. Sur la brèche depuis de longues années, le bureau actuel s'essouffle et souhaite passer la main.

La commune, comme il y a presque 50 ans, pense que la gestion d'une cantine par les parents d'élèves resterait la meilleure solution. Les plus à même de faire les bons choix alimentaires pour leurs enfants sont leurs parents.

Aussi, **nous lançons un appel aux parents qui souhaiteraient s'impliquer dans cette association** et venir travailler avec l'équipe dynamique et engagée de la cantine.

Membres du bureau et salariée sont disposés à les aider, les former pour un passage de témoins en douceur. Nous vous remercions par avance.

La commune tient à remercier particulièrement Michel Lacharme (pour sa contribution littéraire à la partie historique), Madeleine Bayon (pour ses souvenirs pittoresques), Marie-Thérèse Masse (pour sa générosité) et Pascal Ponchon (pour son engagement).

Des remerciements également à tous les acteurs passés et actuels de cette institution qu'est la cantine, et enfin de belles pensées pour Nadine.

Source photo : Mairie de Lentigny



La cantine de Lentigny en 2024

Un bal trad avec la Tourmentine, c'est quoi ?

Dans un bal trad, on y danse sans spectacle ni costume, tous ensemble de manière conviviale.

Quels instruments va-t-on trouver dans ce groupe ?

Le violon, l'accordéon, la cornemuse, la vielle à roue, les guitares, banjo, flûtes et clarinettes et plus encore.

Les danses trad, ça vient d'où ?

Les danses sont d'origine traditionnelles de presque toutes les régions de France (Auvergne, Bretagne, Berry, Limousin, Sud-Ouest, etc.) On danse en couple, en chaîne, en cortège, en ligne, en rond, en quadrette, etc. Des bourrées, des polkas, des chapelloises, des scottishs, des branles, des valse, des andros, des gavottes, des rondeaux, etc.

Qui peut venir danser aux bals trads de la Tourmentine ?

Tous les participants sont bienvenus, les curieux, les novices quel que soit leur niveau, les habitués.

Quelle est l'ambiance d'un bal trad ?

C'est un moment de joie, de convivialité, un peu en dehors du temps. L'ambiance est tonique, chaleureuse. Elle invite à bouger, à se rencontrer !

Venez faire vos premiers pas au bal de la Tourmentine le 29 juin pour vous amuser, apprendre et partager !

La Tourmentine



ÉTÉ CRÉATIF

Un Temps pour Soi vous rappelle que l'atelier reste ouvert tout l'été, les lundis à partir de 14h, jusqu'à 17h45.

Vous pouvez passer quand vous voulez.

Si vous avez besoin de renseignements pour du tricot, du crochet (amigurumi), de la broderie, du patch, de la dentelle, du scrap, des livres découpés, etc., nous serons ravies de vous aider ponctuellement ou toutes les semaines.

Notre marathon d'été est le 24 Juin à partir de 10h, c'est l'occasion de bricoler (ou pas) un ouvrage commun.

Nous souhaitons à tous un bel été et de bonnes vacances à ceux qui en ont !

L'atelier Un Temps pour Soi



BON ACCUEIL ET VIDE GRENIER

Le club du Bon Accueil a fêté le repas de Pâques concocté par la présidente. Ce fut une belle journée, tous ont apprécié ce moment de détente.

Nous préparons un **vide grenier le dimanche 23 juin**, Place de la Mairie, avec buffet/buvette ; nous vous attendons nombreux.

Le Club du Bon Accueil

RENDEZ-VOUS BIKE AND RUN DE L'ÉTÉ

7ème BIKE AND RUN le 17 août à 17h, pour les lentignois au sein du village sur 4,6 km. 2ème parcours (suivant le nombre de participants) sur le circuit Lentigny-Ouches sur 6,3 km.

Inscription avant le 10 Août auprès de Régis Lassaigne au 06 50 14 22 52 ou regis.lassaigne@hotmail.fr

Venez nombreux vous défouler avec vos enfants.



Source photo : Régis Lassaigne

12ème Trophée Monique Lassaigne le 17 août.

Course cycliste F.S.G.T. organisée par Régis et Thierry Lassaigne ainsi que le Club Omnisport Roannais. **1er départ 13h et 2ème départ 15h.**





Impossible ? Non ! Un don de sang permet de participer à sauver 3 vies. Comment ? L'Association des Donneurs de Sang bénévoles de Lentigny, Ouches, St Jean St Maurice et Villerest fait le point et vous explique tout :

À l'issu d'un don de sang, celui-ci est divisé en 3 parties afin que chaque malade ne reçoive que ce dont il a vraiment besoin :

- le plasma servira à fabriquer des médicaments pour des malades de cancer, les grands brûlés, les maladies chroniques, etc.
- les globules rouges plutôt pour les hémorragies (accident de la route, accouchement, etc.)
- les plaquettes pour les personnes souffrant de maladies du sang.

Tous ces produits ont des durées de vie limitées.

D'où l'importance de donner régulièrement. Le vieillissement de la population et l'évolution des pratiques conduit la France à communiquer plus sur le don de plasma mais tout don est aujourd'hui vital.

Un don de sang dure environ 1 heure entre l'arrivée, l'inscription, le passage vers le médecin, le prélèvement lui-même (10min) et la collation.

On peut donner de 18 ans à 70 ans, si l'on fait plus de 50kg, les femmes 4 fois par an, et les hommes 6. Ce don peut se faire dans les Maisons du Don ou sur des collectes mobiles.

En 2024, une nouvelle entreprise ouvre ses portes dans le nord de la France. Sa mission : fabriquer des médicaments à partir de plasma. Ses médicaments sont de plus en plus utilisés dans les pathologies de longue durée, de plus en plus nombreuses avec le vieillissement de la population. **La France aimerait rester autosuffisante** pour éviter de faire venir le plasma de pays où les dons sont rémunérés, loin de l'éthique française où le don est anonyme, gratuit et volontaire.

En France, on peut donner son plasma tous les 15 jours. Mais un don par saison permettrait déjà à la France de subvenir à ses besoins. Ce don-là se fait obligatoirement en Maison du Don et dure environ 1h30 tout compris.

En ce qui concerne les plaquettes, le don ne se fait que sur St Etienne pour le département de la Loire. Mais n'oublions pas que, un don de sang permet aussi de fabriquer des poches de plaquettes !

Quelques chiffres :

- la France a besoin de 10 000 dons par jour pour soigner 1 000 000 de malades,
- seuls 3,5% des Français donnent, mais la Loire est un département généreux.

Pour plus d'informations sur le don du sang et sur le don de plasma, rendez-vous sur le site Internet de l'Établissement Français du Sang.

Nous sommes l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Ouches / Lentigny / Villerest / St Jean St Maurice et nous organisons, avec l'EFS, **3 collectes mobiles par an** (image plus bas).

N'hésitez pas à nous contacter. Vous pourrez avoir plus d'informations sur ces différents dons, mais aussi sur le Don Volontaire de Moelle Osseuse. Il est possible d'envisager une présentation à un petit groupe de personnes intéressées par ces sujets de santé publique et de citoyenneté.

Cette année 2024, avec les Jeux Olympiques et les nombreux ponts, inquiète énormément les acteurs des collectes des différents produits issus du sang. **Les réserves sont déjà faibles.** Alors, inscrivez cette nouvelle activité à votre agenda : je donne, tu donnes, il reçoit !



Source photo : Mairie de Lentigny

PS : bravo et merci à tous les donneurs de sang qui se sont mobilisés avant les ponts de Mai. Grâce à vos dons, la collecte organisée à Lentigny le 30 avril a été un véritable succès. Avec 139 poches collectées sur 148 personnes (dont 9 nouveaux donneurs), cette collecte était 1ère en région Auvergne Rhône-Alpes, **et même 1ère en France à cette date !**

L'Association des Donneurs de Sang bénévoles de Lentigny, Ouches, St Jean St Maurice et Villerest

LA FÊTE DES CLASSES APPROCHE

Nous serons plus de 80 classards à **défiler le 31 août dans les rues de Lentigny**. Cette fête est l'occasion de créer du lien et nous comptons sur votre présence pour partager ce moment festif en assistant au défilé à 16h, à l'issue duquel un vin d'honneur vous sera offert !

Nous tenions à remercier Les Tongs Vertes, le Comité de Jumelage, Intermarché, et la boulangerie Denis mais également l'ensemble des Lentignois (et voisins !) qui contribuent à faire de cette fête des classes un bel événement en participant à nos manifestations. Vous avez été nombreux à venir vous restaurer sur notre stand lors de la fête de la Saint Patrick le 16 mars, vous avez acheté des brioches le 27 avril et nous reviendrons bientôt vers vous pour notre prochain événement :

la **vente de paëlla à emporter**. Vous pouvez d'ores et déjà noter la date : le vendredi 12 juillet en fin de journée.

Déroulement de la fête des classes : départ du défilé à 16h sur son parcours habituel, nous ferons une halte sur le parvis de l'école (tout le monde pourra se dégourdir les jambes) puis nous poursuivrons en direction de la SAR où **le vin d'honneur vous sera offert vers 17h30**. Les classards poursuivront ensuite la soirée ensemble.

Si d'autres personnes souhaitent se joindre à nous pour la fête des classes, il n'est pas trop tard, **n'hésitez pas à nous contacter** :

- Christelle : 06.74.08.24.80 christelleduret19@gmail.com
- Elodie : 06.03.44.57.58 ou elodie.andre@gmail.com

Le Bureau des Classes en 4



CARTON PLEIN !

Les représentations de théâtre de la Trappe à souffler ont eu lieu les 23-24 et 30-31 mars.

Nous avons été ravis de **jouer 4 fois devant une salle pleine**. Le public a pu apprécier les pièces des enfants et ados avant de se régaler avec la pièce de Viviane Tardivel et Alexis Bondis « *L'amour vache* ». De grands sourires en éclats de rire, les zygomatiques du public ont bien travaillé ! Nous avons été vraiment touchés par les retours très positifs sur nos prestations.

Cette année, nous tenons tout particulièrement à remercier Cédric Paire, qui a donné beaucoup de son temps pour installer des éclairages qui ont apporté une autre dimension à notre décor.

Alors voilà, après un peu de repos bien mérité, **nous sommes déjà à la recherche de notre nouvelle pièce**, qui sera, nous l'espérons, une nouvelle pépite. Rendez-vous en 2025 !

La Trappe à Souffler



Source photos : La Trappe à Souffler



ZOOM SUR NOS JEUNES

La fin de saison approche pour nos équipes. Les équipes évoluant en région viennent de terminer leur championnat : **très bons résultats de nos U15 masculins** qui terminent 3ème de leur poule. Grâce à cela, le niveau régional nous est acquis pour la saison prochaine. L'équipe 1 masculine retrouvera hélas la saison prochaine le niveau départemental.

Les autres championnats se sont achevés fin mai ; notre équipe fille est toujours en position de faire les phases finales et jouer la montée en région. **Allez les filles !!!**

Nous continuons à travailler sur notre CTC avec les clubs de St Jean et de Villemontais dans une volonté commune et affirmée de construire un projet pérenne. Un bilan complet de notre saison sera fait lors de notre assemblée générale du 15 juin.

Bon été à toutes et à tous.

Le Bureau de l'USL

DES LIENS DURABLES PAR DELÀ LES FRONTIÈRES

Depuis 2016, **notre village a reçu près de 40 jeunes étrangers** venus des 4 coins du monde et qui ont été accueillis par des familles lentignaises.

Aujourd'hui, comme près de 350 autres jeunes, Satvika une jeune indienne de 16 ans, Mattia un jeune italien de 17 ans et Lana une jeune serbe de 16 ans (images ci-contre) souhaitent découvrir la culture française grâce à notre programme d'immersion interculturelle.

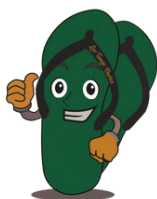
En rejoignant l'aventure AFS vous pourrez découvrir ces jeunes en leur ouvrant les portes de votre famille. Accueillir un jeune lycéen chez vous vous permettra de **découvrir une nouvelle culture, de partager votre quotidien, vos passions et tisser des liens durables par-delà les frontières**. Tout le monde peut être famille AFS, alors si vous souhaitez plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Laëtitia Paire (06 87 26 70 18) ou Roxana Collet (07 87 56 57 06), ou bien rendez-vous sur notre site internet : afs.fr

Laura, pour l'association AFS



Source photos : AFS

LES TONGS VERTES : SE MOBILISER ET OEUVRER ENSEMBLE



La manifestation de la Saint Patrick 2024 a encore démontré cette année que, dans notre village, **les différentes associations savent se mobiliser et œuvrer ensemble** pour proposer un moment festif et familial.

Cette réalisation a demandé un soutien logistique, et nous remercions les agents communaux pour l'acheminement du matériel, ainsi que l'ensemble des bénévoles :

- Les classes en 4, section du GAL, pour la gestion du pôle alimentation,
- *Millets et un Sabots*, pour nous avoir régalié avec leurs crêpes maison,
- le Comité de Jumelage, pour le prêt du matériel,
- *Les Drôles de Projets de Rob et Xizou*, avec qui nous avons collaboré pour la réalisation et la gestion de l'évènement.

Notre association a pour but de promouvoir les "savoir-faire locaux", créer du lien et de favoriser le dynamisme de notre territoire, c'est la raison pour laquelle **l'ensemble des bénéfices de ces deux dernières années** sur nos manifestations ont pu profiter :

- Aux projets scolaires 2024 de l'école de Lentigny
- Aux 18/20 ans afin de diminuer le coût de leur participation aux classes 2024
- Aux *Drôles de Projets de Rob et Xizou*

Notre assemblée générale aura lieu en septembre 2024 ; si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous (lestongsvertes@gmail.com).

Les Tongs Vertes

Cette année, le Sou des Écoliers a organisé sa kermesse de fin d'année le 31 mai à l'école de Lentigny. L'occasion une fois de plus de passer **un moment convivial pour petits et grands**, avec des animations sur place, des jeux, du maquillage pour nos bambins mais également une buvette avec restauration.



Source photo : Sou des Écoliers de Lentigny

Avant les festivités, nous avons pu assister aux spectacles des différentes classes de l'école grâce au travail et aux répétitions de l'ensemble de l'équipe enseignante (merci à eux !). C'est l'occasion également de réaliser le tirage au sort de la tombola du sou des écoles, avec de nombreux lots à gagner.

Une année qui se clôture une fois de plus, dans un moment convivial et chaleureux. Vivement l'année prochaine !

Un grand merci aux bénévoles pour l'implication, mais également à nos sponsors et donateurs, qui nous permettent chaque année de faire d'un événement avec plus de 400 personnes, une belle réussite collective.

Bel été à tous.

Le Sou des Écoliers de Lentigny

DERNIER TRIMESTRE DE MUSICOR RICHE EN ÉVÉNEMENTS !



Diverses prestations musicales mettent à l'honneur nos élèves musiciens :

Participation de 6 choristes au spectacle Money Time, joué le 6 avril à Vichy puis le 20 avril à Roanne. Guillaume Paire, directeur des Variétés Lyriques, a conçu cet événement afin de rapprocher le sport (le basket) et l'art lyrique mis en valeur par une interprétation dynamique ; **plus de 1500 spectateurs nous ont applaudi !**

Le 25 mai, dans le cadre du festival "Printemps Musical en Pays Roannais", **concert au Scarabée devant 2400 personnes** (image ci-contre), avec l'orchestre "Les Enfants de la Côte" et 400 choristes ; notre chorale Musicor en a fait partie. Au programme : les musiques des films du célèbre cinéaste japonais Miyazaki composées par Joe Hisaishi.



Source photo : Mairie de Lentigny

Le 7 juin, participation de l'ensemble de cordes de Musicor au concert "la route des orgues", organisé à Ambierle en parallèle à une dégustation de vins locaux.

Le 17 juin, traditionnel concert Musicor : il permettra à l'ensemble des élèves et leurs professeurs de présenter le travail d'une année

D'ici la fin des cours le 30 juin, tous ceux qui le souhaitent peuvent venir découvrir la diversité de l'école de musique en assistant à un ou plusieurs cours d'instrument (sur réservation au 06.63.08.11.73). Possibilité aussi de participer au mois de juin à une répétition de la chorale, les jeudis de 20h à 22h (renseignements au 06.19.59.31.76).

Enfin, Musicor travaille dès maintenant sur les projets de la prochaine rentrée, entre autres sur la réouverture d'une classe de clarinette et sur la création d'une batucada, ensemble de percussions brésiliennes.

Une présentation des instruments enseignés à Musicor sera organisée dans les écoles autour de Lentigny à la rentrée de septembre.

Les inscriptions 2024/25 sont, quant à elles, fixées au **samedi 7 septembre de 10h à 12h30**, avec la possibilité pour le public de découvrir et essayer les instruments proposés par l'école avant de se décider !

Contacts : Sophie Jouffroy, coordinatrice / 06.63.08.11.73 / musicorlentigny@gmail.com.

Le Bureau de Musicor

Du 18 au 20 mai, **4 nouvelles familles, 18 jeunes et au total plus de 70 membres du comité de jumelage lentignois** ont eu le plaisir de retrouver leurs jumelés à Benna en Italie et de vivre au rythme italien le temps d'un week-end. Comme à chaque rencontre, le programme était dense et ponctué de repas dansants et chantants, de visites de la belle ville voisine de Biella et de temps privilégiés avec la famille d'accueil.

Le trajet a été l'occasion de préparer les futures manifestations dont **la fête du village du 6 juillet et la marche du 8 septembre**.



Source photo : Comité de Jumelage

Cette année encore, la municipalité s'associe à l'organisation de la Fête du Village du 6 juillet en organisant le marché et en offrant le feu d'artifice aux Lentignois. À noter que la date est, comme l'an passé, avancée d'une semaine par rapport aux autres feux d'artifices du 14 juillet.



FÊTE DU VILLAGE

LE 6 JUILLET - PROGRAMME

- **Dès 16h30** : ouverture des structures gonflables (gratuites, offertes par la Mairie) et de la buvette (boissons, crêpes, churros, glace italienne, granita, barbe à papa, pop-corn, plancha charcuterie - fromage, hot-dog, frites)
- **Dès 19h** : marché nocturne
- **21h45** : retraite aux flambeaux au départ de la Mairie
- **22h30** : feu d'artifice offert par la Mairie et concert gratuit avec l'Orchestre Voyages offert par le Comité de Jumelage

L'ensemble des événements aura lieu autour du stade de foot et de la Salle d'Animation Rurale.



MARCHE DU JUMELAGE

LE 8 SEPTEMBRE - PROGRAMME

Inscriptions à partir de 7h30 à la Salle d'Animation Rurale

- **2 parcours VTT** (39 et 53 km)
- **5 parcours de marche** (inversés cette année) (6, 10, 15, 20, 26 km)

Tous les stands de ravitaillement proposent des produits italiens (charcuterie, fromages, brochettes italiennes, etc.)

À l'arrivée : Menu italien pour tous les trajets (risotto, panna cotta, etc.)



LENTIGNY

6 JUILLET

FEU D'ARTIFICE

Fête du village



Nouveau
Planchas & glaces
2 Structures gonflables
Gratuites!!!

16h30 : Structures gonflables gratuites offertes par la mairie
 Buvette/crêpes/churros/glace italienne/granita/barbe à papa/
 pop-corn/plancha charcuterie – fromage/hot-dog/frites

19h : Marché nocturne

21h45 : Retraite aux flambeaux au départ de la mairie

22h30 : Feu d'artifice offert par la mairie et concert avec
 l'Orchestre Voyages offert par le Comité de Jumelage

Organisé par le Comité de Jumelage & la Mairie de Lentigny

Toutes les personnes qui souhaitent aider à ces deux manifestations lentignaises peuvent prendre contact :

- avec le bureau :
cjl42@disroot.org
- ou auprès d'Yves Vernin au
06 60 95 29 26

Retrouvez toutes les informations sur les pages facebook du Comité de Jumelage et sur celle de la Commune de Lentigny.

Le Comité de Jumelage de Lentigny



L'ESSOR ET PLUS ENCORE

Encore une année sportive qui se termine pour le club, avec une positivité à toute épreuve.

Des reconnaissances au sein du district, des manifestations entreprises et réussies, des joies de gagner et des envies de s'améliorer quand le succès n'est pas au rendez-vous.

Le bureau remercie tous les membres et licenciés du club pour leur participation aux manifestations. L'esprit d'équipe est le mot d'ordre pour que le club puisse progresser.

La délégation roannaise de football fête ses 100 ans. À cette occasion, le club a participé au livre qui sera prochainement publié.

Cette autorité existe donc depuis 1924. « *Au début, il y avait 12 clubs* », raconte Francis Vidry, président délégué. « *Il y avait des structures de Roanne et de Saône-et-Loire. Depuis, la délégation a toujours perduré.* »

Avec la délégation du Roannais, le District de la Loire possède une caractéristique rare. « *Deux Districts en France possèdent une délégation* », avance Thierry Delolme, président du foot ligérien. « *Il y en a une chez nous et une autre en Alsace.* »*

Un livre de mémoire passionnant sur la naissance des clubs de foot souvent associée aux quartiers et aux grosses entreprises que l'on trouvait à Roanne dès les années 20. L'ESSOR est un club tout jeune puisqu'il a été créé en 2002.



"Club Sportif Lentignois" - 1943

Debout : Messieurs P. Gaume, Becouze, Beaujon, Badolle, M. Gaume, Piat

Accroupi : Messieurs Lassaigne, Siroux, Debonvert, Grosjean

Le 11e homme prenait la photo

(source photo et infos : ESSOR)

Pour tout renseignement sur les entraînements, inscriptions pour la nouvelle année sportive vous pouvez appeler :

- Antonio Vaz : 06 23 32 26 78
- Jean-Marc Allègre : 06 63 57 93 94
- Charles Labouré : 06 13 84 22 01
- Fabienne Lauriac : 06 48 69 03 19

En espérant vous retrouver pour de nouvelles aventures sportives !

Le Bureau de l'ESSOR

*sources : *Le Progrès et le Pays Roannais*

LES ARBRES À L'HONNEUR

Le 27 Avril, le groupe *Mon Village Espace de Biodiversité*, en collaboration avec la Médiathèque, a organisé son désormais traditionnel Troc Cultures de printemps. L'événement a attiré des habitants du village, mais aussi des visiteurs des communes alentour. **Rendez-vous en automne** pour la prochaine édition, que vous ayez des plantes à échanger, ou pour venir récupérer ce que les donateurs auront laissé, ou même juste boire un café et discuter !

Réservez également **le 5 octobre pour la Fête des Abeilles et de la Biodiversité**, avec de nombreux stands pour vous présenter les actions du collectif.

Préparez vos appareils photo ! Le concours, qui s'étendra jusqu'en 2025, **démarrera le 21 juin**. Les arbres et les haies sont à l'honneur, et les 4 saisons seront 4 chances de participer.

Le groupe Mon Village Espace de Biodiversité



DU 21 JUIN 2024 AU 21 JUIN 2025



**CONCOURS
PHOTO**
GRATUIT - OUVERT AUX ENFANTS ET AUX ADULTES

Proposé par le groupe local
Mon Village Espace de Biodiversité



UN ACTE DE VANDALISME INQUALIFIABLE

Le 22 mai, nous avons constaté un acte de vandalisme inqualifiable sur la Commune : deux arbres récemment plantés (**voir article pages 19-20**) ont été sectionnés à leur base.

Comme vous pourrez le lire à la page suivante, ces arbres avaient été **demandés par les Grandes Sections de Maternelle** de notre École Primaire. La Commune, ravie de leur demande, avait répondu favorablement. Ils avaient été plantés en deux temps : d'une part par tous les enfants de Maternelle, et d'autre part par les élus du Conseil Municipal des Enfants.

Dans quelle société vivons-nous ? Quelles justifications peut-on trouver à de tels actes de dégradations de biens publics ? Qui aura le courage de venir expliquer ses actes aux enfants ?

Comme il se doit, la Commune a porté plainte et nous invitons d'éventuels témoins à se manifester.



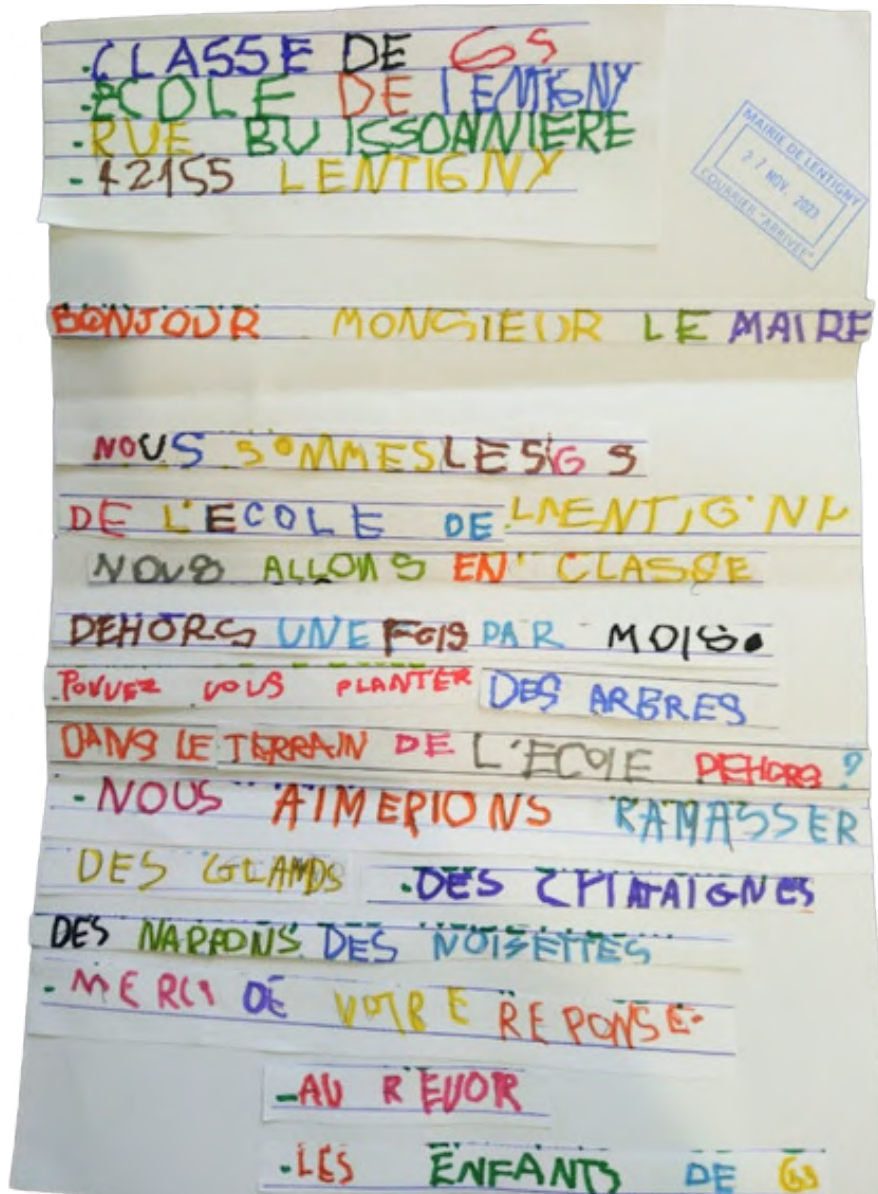
Le Maire et les élus qui encadrent le Conseil Municipal des Enfants se sont rendus à l'école le 23 mai pour annoncer la nouvelle à leurs petits confrères.

Tristes et en colère, les enfants ont souhaité **exprimer leur ressenti dans ce Bulletin Municipal** :

- "On a travaillé c'est du travail gâché."
- "Ça nous rend triste, plein de personnes étaient contentes."
- "Celui qui a fait ça, il est très très très con."
- "Ils font du mal ; si vous manquez d'oxygène, il ne faudra pas vous plaindre."
- "Ceux qui ont fait ça ayez honte par rapport aux enfants ; on fait pas ça à des enfants."
- "C'est pas bien de faire du mal à la planète."
- "C'est très méchant ; c'est joli un arbre."
- "Nous on les plante ; c'est pas pour les arracher."
- "Ça ne se fait pas de couper un arbre."
- "Ça gâche notre joie, c'est pas gentil."
- "On a mis tout notre cœur à planter."
- "C'est pas très sympa ; les arbres n'ont rien demandé."
- "Les arbres, ils nous fournissent l'oxygène."
- "Ça nuit au travail des petites sections."
- "C'est pas gentil, on fait tout pour aider la planète."

DIX SEPT ARBRES PLANTÉS CE DÉBUT D'ANNÉE !

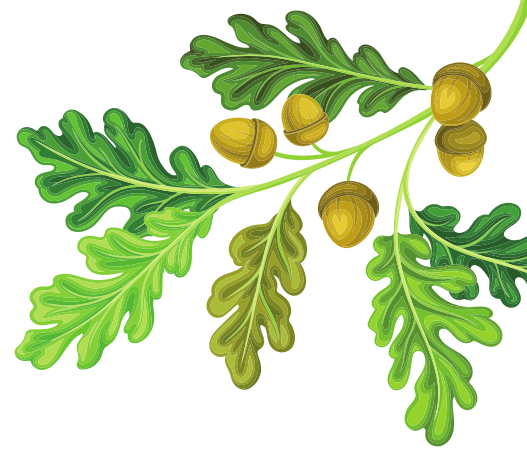
Au mois de novembre, la **classe de Grande Section de Maternelle** avait écrit un **courrier au Maire** pour demander de planter des arbres sur le terrain où ils font l'école dehors. Ce dernier était allé les rencontrer en décembre, juste avant les vacances de Noël, pour leur apporter une réponse : *"OUI, très bonne idée !"*



Lettre envoyée par les élèves de G.S.

QUELS ARBRES ?

- des arbres solides, résistants à la sécheresse, résistants aux maladies,
- des arbres refuges,
- des arbres jolis et différents,
- des haies,
- en respectant les distances,
- remplacer les arbres morts.
- des résineux, qui n'ont pas besoin de beaucoup d'eau,
- des tilleuls pour les tisanes,
- un séquoia qui peut vivre 3000 ans,
- le saule crevette pour ses couleurs,
- le saule pleureur,
- des églantiers (haies),
- des chênes qui donnent des glands pour les écureuils,
- des hêtres,
- des arbres fruitiers.



En réunions de quartiers, en novembre également, les participants ont réfléchi sur le thème de **plus de nature dans notre village**. Outre le fleurissement devant chez chacun, les plantations d'arbres ont été proposées.

Ce même thème a été travaillé **en Conseil Municipal des Enfants**. Ils ont été particulièrement productifs sur ce sujet. Voici la synthèse de leurs travaux :

POURQUOI PLANTER DES ARBRES À LENTIGNY ?

- apporter de l'oxygène, capter le gaz carbonique,
- empêcher la pollution,
- faire de l'ombre, rafraîchir,
- donner des fruits,
- c'est joli,
- ce sont des abris pour les animaux,
- on peut s'y cacher, jouer, construire des cabanes !



En début d'année, les plantations ont commencé !

Le 25 janvier, les boulistes ont planté **4 muriers platanes** sur le terrain de jeu des enfants, en bordure du terrain de boules, apportant ainsi de l'ombre à tous.

Un chêne a été planté le même jour Place de la Mairie, en l'honneur de Raymond Petitbout.

Le 12 mars au matin, c'est sur le terrain à proximité du City Stade que les trois classes de maternelle se sont retrouvées avec leurs maîtresses, les agents communaux et 3 élus pour planter **9 noisetiers**.

Enfin le 22 mars c'est le Conseil Municipal des Enfants (voir image tout en bas) qui a complété les plantations sur ce même site avec **1 chêne, 1 noyer et 1 châtaignier**.

C'est terminé pour cette période, la suite en automne : remplacements d'arbres morts (en particulier celui de Nadine, à l'école), plantations le long de la lagune et dans "l'espace aventure".

Témoignage de Guy, adjoint à la voirie, aux bâtiments et aux espaces verts :

*"Leur curiosité, la découverte de la bonne terre bien argileuse de Lentigny, leur sérieux, faisaient plaisir à voir. Maintenant **il faut beaucoup de patience à tous ces jeunes jardiniers** et laisser pousser avant de récolter les premiers fruits ou de se tenir à l'ombre.*

"Si quelqu'un est assis à l'ombre aujourd'hui c'est parce que quelqu'un a planté un arbre il y a longtemps". (Warren Buffet).

Patrick, délégué à la voirie, aux bâtiments et aux espaces verts les a impressionnés avec **"son gros tracteur" nécessaire pour creuser les fosses**. Il leur a fait faire des boudins avec la terre argileuse.



Source photo : Valérie Glaunec - Le Progrès

Témoignage de Jérôme, agent technique de la commune (voir image de couverture) :

*"C'était un moment très agréable dans mon travail : voir les enfants si intéressés et enthousiastes ! Même pas peur de toucher **le petit orvet arrivé avec la terre végétale qui avait été amenée**. Je leur ai dit qu'il n'était pas dangereux, que c'était un lézard sans pattes, et ils m'ont fait confiance !*

*Ils ont aussi découvert que planter un arbre, ce n'était pas forcément semer une graine. Ils ont vu les **différentes étapes de la plantation** : raccourcissement des racines et des branches avant la plantation, trous importants, apport de terre, d'engrais, et paillage."*



Source photo : Mairie de Lentigny

UNE PAGE D'HISTOIRE : QUAND IL A ÉTÉ QUESTION D'UN PORT À LENTIGNY !

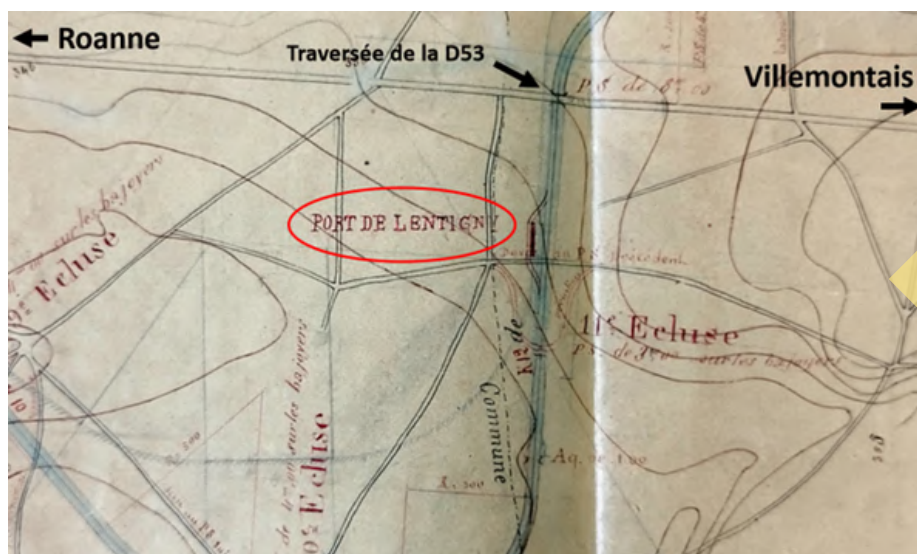
C'est une très vieille histoire, oubliée depuis longtemps, celle d'un beau serpent de mer, ou plutôt d'eau douce, et qui a fait couler beaucoup d'encre à défaut d'eau... Déjà dans les années 1760, un certain François Zacharie, horloger de Lyon, **émet l'idée d'un canal reliant la Loire au Rhône**, projet qui ne verra finalement jamais le jour. Et pourtant, dès cette époque, les projets s'enchaînent, comme le résume en 1911 Honoré Voisin, Président du Comité des Houillères de la Loire, qui se bat pour soutenir ce projet :

*« Cette nécessité a été affirmée dès 1782 par Gauthey, inspecteur général des Ponts et Chaussées, et en 1788 par Laverrière, ingénieur en chef des mines. En 1820, Becquey, directeur général des Ponts et Chaussées, classait le canal de Digoin à St-Etienne et à Givors dans un programme général des voies navigables de France. En 1838, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Belin, qui venait de construire le canal de Roanne à Digoin, déclarait que le canal de St-Etienne à Roanne **était absolument nécessaire et qu'il devait être exécuté quel qu'en fût le coût**. En 1873, M. Krantz, dans son rapport à l'Assemblée Nationale sur le classement des voies navigables, considérait le canal de Roanne à St-Etienne comme indispensable. Par la loi du 5 août 1879, le canal de Roanne à St-Rambert et à la Fouillouse a été classé parmi les lignes principales.*

Un avant-projet fut étudié et présenté en 1882. Il comportait l'emploi d'ascenseurs mécaniques et de plans inclinés. Il fut repoussé par décision ministérielle du 21 août 1883. En 1885, le service des Ponts et Chaussées proposa pour la section comprise entre Roanne et Balbigny, un chemin de fer en plan incliné avec wagons-sas portant les bateaux. Ce projet fut écarté pour des raisons techniques. » [1]

C'est finalement **en 1898 que le projet le plus abouti sera lancé** par le Ministre des Travaux Publics de l'époque. Les études sont conduites par M. Delestrac, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Le canal projeté démarre sur le canal de Roanne à Digoin, au niveau de l'actuel bassin de l'Oudan. La difficulté principale est le franchissement de la région accidentée qui se trouve entre Roanne et la plaine du Forez : sur les 16 premiers kms, il faut s'élever de 131 mètres par 15 grandes écluses dont la hauteur de chute atteint jusqu'à 11 mètres !

Deux tracés sont étudiés, l'un sur la rive droite de la Loire, par St-Galmier (85 km de Roanne à St-Etienne), et **l'autre sur la rive gauche, par Lentigny, Bully, St-Germain-Laval** (95 km de Roanne à St-Etienne). C'est ce dernier qui sera le plus près d'aboutir malgré son coût légèrement supérieur. Le projet de canal contourne la ville de Roanne, franchit plusieurs petites vallées et traverse la faîte à Bully par un souterrain de 5687 mètres. Il a une largeur de 10 m avec un chemin de halage de 4 m de largeur sur chaque rive.



Localisation du port de Lentigny à la Vésinière sur le plan de 1901 au 1/10000ème du canal de la Loire au Rhône.

La traversée de la D53 nécessite un **passage surélevé de 8 mètres pour la route**.

(Archives Départementales de la Loire, cote 3 S 390)

L'avant-projet est pris en considération par décision ministérielle du 13 août 1901 et soumis à une enquête d'utilité publique. Dans sa notice, l'ingénieur Delestrac s'exprime ainsi au sujet de l'utilité du canal : « **le but du canal est de doter le bassin de la Loire de transports à bon marché qui lui font actuellement défaut** et dont l'absence le met dans des conditions d'infériorité de plus en plus graves vis-à-vis des régions industrielles concurrentes, pourvues de canaux. »

[1] Rapport sur le canal de St-Etienne à Roanne, Congrès National de Navigation Intérieure à Lyon du 26 au 28 juin 1911, Médiathèque de Roanne (section Patrimoine)

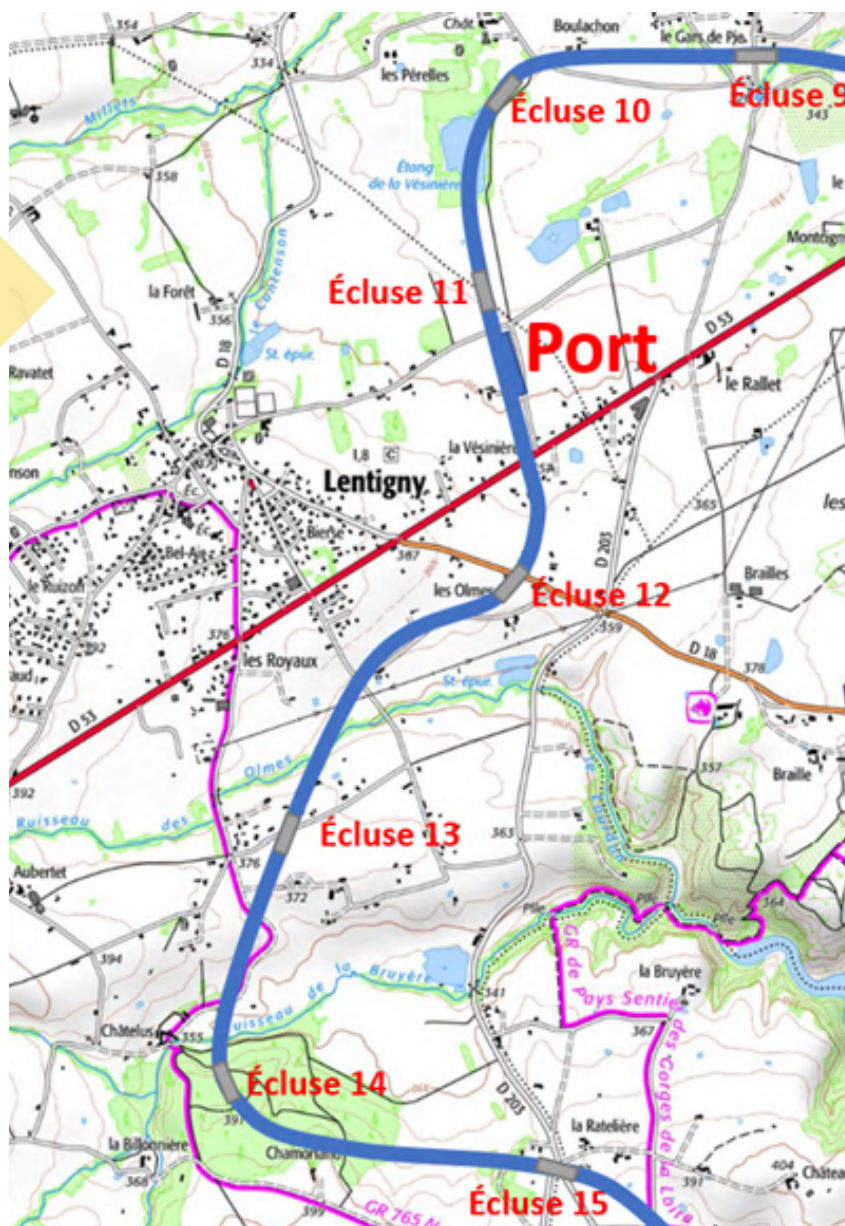
Le Journal de Roanne du 1er décembre 1901 donne les détails suivants sur le projet de la rive gauche : « dans l'arrondissement de Roanne, sur un trajet de plus de 36 km, **on trouvera 4 ports, en outre de Roanne : Lentigny-Villemontais, St-Jean-St-Maurice, Bully, St-Germain-laval**. La traction dans le souterrain et peut-être sur tout le bief de la plaine du Forez sera électrique ».

Tracé du projet de 1901 de canal de Roanne à St-Etienne reporté sur une carte actuelle dans sa traversée de Lentigny. **Pas moins de 5 écluses étaient prévues sur la commune** (n°11 à 15) !

Le bois de Châtelus est entièrement traversé par le canal, dans une tranchée de plus de 4 m de profondeur.

Mais en 1910, les travaux n'ont pas encore démarré et le Conseil Général des Ponts et Chaussées émet l'avis qu'il convient de **renoncer définitivement au projet de canal de la Loire au Rhône**. Le coût de construction est réestimé à 141 millions de Francs (par la rive droite de Roanne jusqu'à Givors) ou 144 millions (par la rive gauche), alors que le trafic ne dépasserait pas 700 000 tonnes/an.

En comptant l'intérêt et l'amortissement de cette dépense, plus le coût d'entretien et du fret, la charge de l'Etat serait de 0,0714 F/t/km, prix très supérieur au prix du transport des houilles par la voie ferrée de St-Etienne à Roanne (0,0487 F/t/km). [2]



En 1914, toujours rien, et l'entrée en guerre ne va pas aider. Dans son plaidoyer du 8 février 1917 en faveur du canal de Roanne à St-Etienne, Jules Bajard, président de la Chambre de Commerce de Roanne, pointe que « **ce projet est encore à l'étude chez nous après 50 années, alors qu'il serait réalisé depuis 40 ans déjà chez nos ennemis** » [3]. Ecrire ça en 1917, il fallait oser ! Mais cela ne suffira pas à déclencher le lancement des travaux, d'autant plus que l'Etat avait alors bien d'autres soucis.

En 1919, M. Voisin (le Président du Comité des Houillères de la Loire ; cf. sa note de 1911) se bat toujours pour la construction du canal. Le Conseil Général de la Loire essaye de convaincre le ministre des travaux publics de démarrer les travaux, mais ce dernier **enterre le projet en déclarant qu'il fera procéder à de nouvelles études** ... que l'on attend toujours !

UN GRAND MERCI À GÉRARD SPECKLIN POUR SES RECHERCHES ET POUR LA RÉDACTION DE CET ARTICLE

[2] 1 Franc de 1910 = 4,5 € d'aujourd'hui. Extrait des PV des séances des 18/1 et 22/3/1910 de la Chambre de Commerce de St-Etienne, Médiathèque de Roanne cote 2S 27-1.

[3] Projet du canal de Roanne à St-Etienne, rapport de M. Bajard, Président de la Chambre de Commerce de Roanne, Médiathèque de Roanne cote 2S 26-4



ÉTAT CIVIL 2023-2024



MARIAGES

- CHAUMETTE Nicolas et DAVAL Alexandra, le 18/02/2023
- QUENTIN Alexandre et MOULAIRE Marion, le 01/04/2023
- CHEVRET Grégory et CARPENTIER Sophie, le 06/05/2023
- PERRIN Nicolas et PERET Ophélie, le 09/09/2023
- CHAOUCH Hassen et CABOUX Pauline, le 16/09/2023
- AZEVEDO Florian et GENTES Sandie, le 25/11/2023

NAISSANCES

- ARTUS Sacha, le 28/02/2023
- RIVART Lyana, le 17/04/2023
- FOCHEUX Marius, le 17/10/2023
- LASSAIGNE Johann, le 02/02/2024
- MONCORGES Morgan, le 12/03/2024

Conformément à la Réglementation Relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD), la Municipalité est tenue de récolter le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication de l'état civil dans le bulletin municipal. **Seuls les événements pour lesquels nous avons reçu le consentement des familles sont publiés ici.**

DÉCÈS

- BUJAN José, le 28/01/2023
- TERMINET Grégory, le 20/02/2023
- VIAL Yvonne, épouse ROCLE, le 25/02/2023
- PIGNARRE Suzanne, épouse BERTAZZONI, le 14/04/2023
- REPOND Elise, épouse POLO, le 05/05/2023
- MOSNIER Jean-Yves, le 30/07/2023
- DOS REIS Dina, le 19/08/2023
- RAY Laurent, le 05/10/2023
- GAUME Josette, épouse PAIRE, le 10/10/2023
- BRACHET Franck, le 18/10/2023
- JONARD Alain, le 10/11/2023
- MIRLYCOURTOIS Aimé, le 17/12/2023
- DUBAIL Yves, le 23/12/2023
- LASSAIGNE Etienne, le 06/01/2024
- GUILLOT André, le 13/02/2024
- VICCARO Vincenza, épouse CHAMBODUT, le 03/03/2024
- DESSERT Claude, le 10/03/2024
- REGEFFE Jean, le 29/03/2024
- PETITBOUT Georges, le 30/04/2024
- FRANC André, le 25/04/2024
- GUYOT Marie, née EMONOT, le 13/05/24

LA TRAVERSÉE DE LA D53

35 personnes se sont déplacées le 7 mars pour **débattre de manière posée et constructive** sur cette problématique : la difficulté de traverser sur le secteur devant Intermarché, tant pour les piétons que pour les voitures.

Vous trouverez le compte-rendu sur le site de la commune, ou en le demandant à l'accueil de la Mairie. Afin d'estimer plus précisément les solutions possibles et leurs coûts, la municipalité a décidé de **demande à un bureau d'études de réaliser un avant-projet.**

PLUS D'INFOS SUR LE SITE DE LA COMMUNE WWW.LENTIGNY.FR, ONGLET VIE LOCALE / VIE DES QUARTIERS



COLLECTE DE BIO-DÉCHETS

Certains lentignois se sont étonnés que notre commune ne soit **pas encore pourvue d'« abri-bac »**, pour la collecte des déchets alimentaires des ménages qui ne peuvent avoir de composteurs.

Le déploiement de ce dispositif a démarré effectivement en mars sur les 6 communes urbaines de l'agglomération (communes de Roanne, Le Coteau, Riorges, Mably, Villerest et Commelle-Vernay). **Pour les 34 autres communes, dont Lentigny fait partie, ce devrait être pour cette fin d'année.** Nous vous indiquerons les emplacements qui auront été décidés.

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÛLAGE DE DÉCHETS

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines. Elle contribue ainsi à la **dégradation de la qualité de l'air** et a des conséquences sanitaires potentiellement graves sur nos concitoyens.

Avec l'accroissement et l'intensification des étés caniculaires, le brûlage à l'air libre des végétaux constitue également un facteur **aggravant de risques incendies** en particulier dans les territoires exposés à ce risque. L'interdiction de brûlage à l'air libre doit être scrupuleusement respectée !

Pour vos déchets verts, plusieurs solutions s'offrent à vous : le compostage, le broyage, le paillage mais également le dépôt de vos déchets verts dans l'une des quatre déchèteries de Roannais Agglomération.

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Roannais Agglomération avait envisagé la mise en place du **contrôle d'accès à ses 4 déchèteries** à compter du 15 avril 2024.

Au vu du nombre important de demandes effectuées, de nombreux foyers n'ont pas encore reçu leur badge ou leur QR code.

Afin d'éviter toute perturbation pour les usagers, les barrières des déchèteries resteront ouvertes au-delà du 15 avril 2024. **La date de fermeture sera communiquée ultérieurement.**

RAMASSAGE DES DÉCHETS ET DES ENCOMBRANTS

Pour vos déchets ménagers, en vue de faciliter le service des agents de Roannais Agglomération :

- Présentez la poubelle couvercle fermé, poignée côté rue
- Regroupez-la si possible avec la poubelle de votre voisin
- Ne déposez aucun déchet ou sac à côté de votre poubelle
- Ne sortez votre poubelle que si elle est suffisamment pleine
- Respectez les jours de collecte ; sortez-la la veille (**mardi soir pour collecte le mercredi matin à Lentigny**)
- Rentrez votre poubelle après la collecte

Pour vos encombrants : un **service gratuit de ramassage à domicile est proposé** par l'Agglomération. Pour prendre rendez-vous, appelez le numéro vert 0800 00 08 56 (appel gratuit depuis un poste fixe).

- **Objets acceptés** : déchets volumineux et lourds, mobilier, électroménager, produits toxiques, mobilier de jardin, vaisselle, et livres.
- **Déchets refusés** : pneus, déchets de soins, et gravats (déchets verts : uniquement pour Roanne, Villerest, Le Coteau, Commelle Vernay, Riorges et Mably).



Sur rendez-vous, C3R vient directement à votre domicile récupérer vos encombrants (mobilier, vaisselle, divers objets...).

Service gratuit sur simple appel téléphonique ► **N° vert 0 800 00 08 56**
APPEL GRATUIT

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES DE LA MAIRIE

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30,
- le samedi de 8h30 à 12h.

Fermeture hebdomadaire le mercredi

Contact : 04 77 63 13 60 et mairie@lentigny.fr

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30,
- le samedi de 8h30 à 12h.

NUMÉROS UTILES

- MEDECIN (Dr Smaczyla) : 04 77 63 39 68
- PHARMACIE Lentigny : 04 77 63 32 30
- HOPITAL DE ROANNE : 04 77 44 30 00
- CLINIQUE DU RENAISSANCE : 0 826 30 45 00
- GR. AMBULANCIER ROANNAIS : 04 77 71 01 55
- CENTRE ANTI POISON : 04 72 11 69 11
- SOS MEDECINS : 36 24
- ASSISTANTE SOCIALE (E. ODRY) : 04 77 23 61 41

HORAIRES AUTORISÉS POUR VOS ACTIVITÉS OCCASIONNANT DU BRUIT (TRAVAUX, TONTE, ÉLAGAGE, ETC.)

- Jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES

Le bruit ou les nuisances olfactives générés par le comportement de personnes ou d'animaux peuvent constituer des troubles de voisinage. En dehors de son importance pour la qualité de la vie, **le bruit a aussi des répercussions prouvées sur la santé.**

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps. Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe, même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni ne dure dans le temps.

Veillons donc à adopter **un bon comportement pour le respect de nos voisins.**

RECENSEMENT CITOYEN

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? **Faire votre recensement citoyen est obligatoire**, que vous viviez en France ou à l'étranger.



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Vous aurez en effet besoin de votre justificatif de recensement pour vous inscrire aux examens jusqu'à l'âge de 25 ans (Bac, permis de conduire, etc.)

Présentez vous en Mairie muni de :

- votre carte d'identité,
- votre livret de famille,
- un justificatif de domicile.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS COMMUNAUX

Type	Conditions	Tarifs	Spécificité
Salle d'Animation Rurale	La demi-journée (en semaine)	200 €	Salle réservée aux lentignois Caution : 600 €
	Le week-end (samedi + dimanche)	400 €	
	Jour supplémentaire (en plus d'un week-end)	100 €	
Droits de voirie	Chapiteaux (1 jour)	100 €	-
	Chapiteaux (2 jours)	150 €	
	Véhicule en stationnement pour vente-expo (1 jour)	50 €	
Cimetière	Concession durée 30 ans (au mètre)	120 €	-
	Concession durée 50 ans (au mètre)	160 €	
	Columbarium durée 30 ans (la case)	700 €	
	Jardin du Souvenir ouverture pour dépose des cendres	50 €	

DÉCÈS

Déclaration de décès

La déclaration est à faire auprès du service État Civil :

- dans les 24 heures suivant le décès,
- de la Mairie où le décès a eu lieu,
- par un parent, une personne possédant les renseignements les plus exacts et les plus complets sur l'état civil du défunt, ou par un mandataire habilité,
- en se présentant avec le livret de famille ou l'acte de naissance du défunt

Demande d'acte de décès

Toute personne, même si elle n'a aucun lien de parenté avec le défunt, peut demander un acte de décès.

La demande peut être faite sur place ou par correspondance, auprès de la Mairie du lieu où a été dressé l'acte ou du dernier domicile du défunt.

En cas de demande par courrier : indiquer les nom et prénom du défunt ainsi que la date du décès et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

TITRES D'IDENTITÉS

Vous partez prochainement en voyage ? Votre titre arrive bientôt à échéance ? Vos enfants vont prochainement passer des concours ou examens ? **Anticipez vos demandes de carte nationale d'identité ou de passeport** et prenez vos dispositions sans attendre :

- Vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport ;
- Si nécessaire, demandez dès maintenant leur renouvellement.

Afin de faciliter les démarches et réduire les délais, il est rappelé qu'une **pré-demande peut être effectuée en ligne**, via le site de l'agence nationale des titres sécurisés ; cette démarche facilite l'instruction et le recueil de la demande par les agents communaux (<https://ants.gouv.fr/>)

À noter : depuis 2017, vous ne pouvez plus déposer vos demandes de carte d'identité en mairie de Lentigny. En effet, seules les mairies équipées d'un système biométrique sont en mesure d'établir les cartes d'identité (comme pour les passeports).

Les mairies de **Renaison, Riorges, Roanne et Le Coteau** disposent de ce système. Pour la mairie de Renaison, vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au 04 77 64 40 22 du lundi au vendredi. Vous pouvez également vous rendre dans n'importe quelle commune citée ci-dessus.



Conception : A. LEFRANC, Commission Communication et Numérique

Directeur de la publication : C. POTET Adjoint à la Communication : R. SALHI Contact : petitlentignois@gmail.com

IMPRIMÉ EN FRANCE SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE CHIRAT, 42540 SAINT-JUST-LA-PENDUE

Bulletin municipal tiré à 850 exemplaires sur papier certifié PEFC 100%

Photo en première de couverture : V. GLAUNEC - Photo en quatrième de couverture : R. SALHI